



ARRÊTÉ MUNICIPAL
MAINLEVÉE DE MISE EN SÉCURITÉ - PROCÉDURE URGENTE
Immeuble situé 63, rue Pierre JULIEN - 26200 - MONTÉLIMAR
Parcelle cadastrée : AV 1286
----oOo----

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS PRIVÉS - ENVIRONNEMENT

Nos réf. : HSB-ENV - G.J.S.J.YT.PG.DC

Numéro : 2022.12.1294A

Le Maire de la commune de MONTÉLIMAR,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 511-1 et suivants, L. 511-19 à L. 511-22, L. 521-1 à L. 521-4 et R. 511-1 à R. 511-13 ;

VU le Code de justice administrative, notamment les articles R. 531-1, R. 531-2 et R. 556-1 ;

VU l'arrêté de péril imminent n°2020.09.841A pris en date du 25 septembre 2020 pris à la suite du rapport d'expertise établi par Monsieur Luigi PURICELLI, architecte DLPG expert désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble en date du 24 septembre 2020 ;

VU la visite du service Hygiène et Sécurité des Bâtiments privés - Environnement en date du 08 décembre 2022 constatant la réalisation des mesures d'urgence ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sur la base du constat établi par le service Hygiène et Sécurité des Bâtiments Privés - Environnement de la Ville de MONTÉLIMAR en date du 08 décembre 2022, il est pris acte de la complète réalisation des travaux préconisés dans l'arrêté n°2020.09.841A. En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité - Procédure urgente sur l'immeuble sis 63, rue Pierre JULIEN à MONTÉLIMAR (26200), parcelle cadastrée AV 1286 appartenant à la SCI ELISA sise 3920 Hautes Paurières 07220 VIVIERS représentée par Monsieur Patrick MOREL.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois à partir de sa date de notification.

ARTICLE 3 :

Cet arrêté sera notifié au propriétaire la SCI ELISA sise 3920 Hautes Paurières 07220 VIVIERS représentée par Monsieur Patrick MOREL.

Le présent arrêté sera affiché sur la façade de l'immeuble concerné ainsi qu'en mairie.

Fait à MONTÉLIMAR, le 15 décembre 2022

Le Maire
Pour le Maire,
Le Directeur général des services



Guy JANUEL